

Québec, le 3 décembre 2018

L'honorable Marc Garneau  
Ministre des Transports  
Transport Canada  
330, rue Sparks  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0N5

**Objet : Position du député de Jean-Lesage sur la modernisation des ports canadiens**

Monsieur le ministre,

Dans le cadre de la consultation publique sur la modernisation des ports canadiens, je tenais à vous partager mon point de vue, à titre de député de Jean-Lesage.

Tout d'abord, je tiens à préciser que Québec solidaire ne reconnaît pas la légitimité des Lois constitutionnelles qui confèrent au gouvernement canadien le pouvoir de légiférer sur les ports au Québec. La modernisation de nos ports devrait être faite en fonction des intérêts nationaux des peuples du Québec et des préoccupations des personnes vivant près des zones portuaires. Cela dit, je tiens tout de même à vous informer des voix citoyennes qui s'unissent pour condamner les actions présentes et potentiellement futures de l'APQ. Plusieurs organismes de Québec se sont prononcés en défaveur du projet « Beauport 2020 » et vous ont soumis leurs recommandations en ce qui a trait à la modernisation des ports.

J'aimerais ensuite attirer votre attention sur le projet d'agrandissement « Beauport 2020 » du Port de Québec qui soulève beaucoup de réticences et d'inquiétudes. En effet, les activités du Port ont un impact direct sur **la santé et la qualité de vie** de la population des quartiers centraux de Québec. La situation est déjà alarmante, alors que nos citoyen.ne.s sont soumis.es à des quantités de poussière et de contaminants en provenance du Port dépassant largement les normes recommandées, comme l'a confirmé le Directeur de la santé publique du Québec.

La mobilisation citoyenne dans notre circonscription, jusqu'à présent, a donné lieu à deux recours collectifs contre l'Administration du Port de Québec (APQ), notamment au sujet d'un évènement de poussières rouges (nickel) dans le secteur de Limoilou en date du 26 octobre 2012. **L'acceptabilité sociale** devrait être une condition *sine qua non* à tout projet de société, car elle est le ciment même de la démocratie. À l'heure actuelle, le projet « Beauport 2020 » tel que présenté, ne ferait qu'élargir le schisme déjà existant entre le Port et la population. On a vu d'autres grands projets remis en cause par les tribunaux en raison de leur manque de concertation avec les acteurs locaux. Le pipeline Trans Mountain en est un exemple éloquent.

De plus, **les impacts environnementaux** de « Beauport 2020 » seront tout aussi dommageables et inaltérables pour l'avenir de notre territoire. En somme, les activités de dragage et d'extension du quai annoncées par le Port entraîneront une contamination par déplacement de sédiments de 39 hectares

**Sol Zanetti**  
Député de Jean-Lesage

d'écosystème marin fragile, tandis que le projet en entier engendrera une augmentation du transport terrestre (camions et trains), une altération du paysage fluvial, des impacts négatifs sur l'industrie touristique de la ville patrimoniale de Québec, et plus largement un accroissement des volumes de trafic maritimes sur le Fleuve Saint-Laurent, menaçant à son tour les baleines et l'industrie liée à leur observation. Bref, en termes de développement durable, on a vu mieux.

Par ailleurs, la **géographie** de Québec est peu adaptée pour accueillir la nouvelle structure envisagée par le Port. En effet, seulement en ce qui a trait à la logistique de transport terrestre dans la Capitale nationale, l'enjeu est loin d'être résolu (détérioration du climat sonore et de la qualité de l'air sur le boulevard avoisinant au Port, conflit d'utilisation des voies terrestre et ferroviaire, transport de matières dangereuses à proximité des quartiers résidentiels, etc.). Comme le dit le GIRAM dans son mémoire déposé dans le cadre de cette consultation, « l'encerclement d'un port par la structure urbaine peut s'avérer à ce point contraignant que certains projets d'accroissement d'activités, tels que les transbordements de pétrole lourd, de minerai ou de conteneurs, ne peuvent raisonnablement être envisagés sans faire courir des risques à la population. » Ainsi, il nous est permis de croire que le scénario proposé par l'APQ dans son projet « Beauport 2020 » n'est pas en harmonie avec son environnement, et manque littéralement de vision à long terme.

Or, la **tendance actuelle à l'international** en matière de développement portuaire se manifeste plutôt en une relocalisation des ports en dehors des grands centres urbains. En effet, les nouveaux terminaux et parfois même les ports en entier tendent à s'établir à l'extérieur des villes. C'est le cas de Montréal, de Saguenay, de Sept-Îles, de Bordeaux, de Marseille, de Lisbonne, de Barcelone. En effet, ces grandes villes ont compris que les intérêts des ports et des villes étaient divergents et ont décidé de les dissocier.

Pour le Port de Québec, l'avenir se situe indéniablement en aval, là où les infrastructures portuaires seront en mesure de répondre plus naturellement aux défis des prochaines décennies en termes de transport maritime. Le Port de Sept-Îles, par exemple, possède déjà les atouts nécessaires pour répondre aux besoins de la modernité. Bâtir une nouvelle infrastructure en plein cœur du centre-ville pour accroître les transbordements, avec tous les inconvénients que cela suppose, relève d'une vision étroite.

En vous priant d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations cordiales.



Sol Zanetti  
Député de Jean-Lesage  
Responsable en santé et services sociaux, indépendance et vie démocratique

c. c. Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports